Nations Unies A/69/902

Assemblée générale

Distr. générale
1er juin 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 19 a) de l'ordre du jour
Développement durable : mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Lettre datée du 8 mai 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration ministérielle issue de la conférence ministérielle du septième Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu à Daegu-Gyeongbuk (République de Corée) du 12 au 17 avril 2015 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 19 a) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) **Oh** Joon

15-07702 (F) 030615 050615

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 8 mai 2015 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conférence ministérielle du septième Forum mondial de l'eau

Déclaration ministérielle, 13 avril 2015

Gyeongju (République de Corée)

Nous, ministres et chefs de délégation réunis à Gyeongju (République de Corée) le 13 avril 2015, à l'occasion de la conférence ministérielle du septième Forum mondial de l'eau, placé sous le thème « L'eau pour notre futur »,

Réaffirmant les résolutions 64/292 (« Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement »), 68/157 (« Le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement »), 58/217 (« Décennie internationale d'action, "L'eau, source de vie" (2005-2015) ») et 65/154 (« Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013) ») de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution 27/7 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement »,

Réaffirmant les engagements pris dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »,

Prenant acte des principaux problèmes liés à l'eau auxquels se heurte la planète et de la nécessité urgente de les résoudre durablement,

Accueillant favorablement les objectifs de développement durable relatifs à l'eau proposés par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable,

Prenant acte des contributions notables que les précédents forums mondiaux de l'eau et le Sommet de l'eau de Budapest ont apportées en s'engageant à relever les défis liés à l'eau, et réaffirmant la déclaration ministérielle du sixième Forum mondial de l'eau, placé sous le thème « Le temps des solutions », qui s'est tenu à Marseille (France) en 2012,

Considérant que toutes les parties prenantes sont collectivement responsables de la gestion durable des ressources en eau,

Sachant que les ressources en eau sont vitales pour le développement durable de tous les pays du monde, en particulier les pays en développement, y compris les pays les moins avancés,

Soulignant qu'il faut promouvoir à tous les niveaux, y compris au niveau des bassins, une bonne gouvernance s'appuyant sur la planification des eaux, la participation du public et une bonne gestion des infrastructures matérielles et des systèmes naturels pour pouvoir relever efficacement les défis liés à la sécurité de l'approvisionnement en eau,

Considérant qu'il faut passer du temps des « solutions » destinées à résoudre les problèmes liés à l'eau, énoncées aux précédents forums mondiaux de l'eau, au temps de la « mise en œuvre »,

Prenant en considération, selon qu'il convient, les recommandations de Daegu-Gyeongbuk qui ont été présentées aux ministres, et saluant les multiples contributions et efforts faits à l'occasion des processus thématique et régional et du processus Science et technologie,

Déclarons notre volonté politique de traduire les engagements pris dans la présente déclaration en politiques, plans et mesures nationaux et de redoubler d'efforts pour faire avancer ensemble la coopération dans le domaine de l'eau à l'échelle mondiale, et à cette fin :

1. Nous réaffirmons que l'eau est au cœur du développement durable et nous sommes pour faire figurer un objectif spécialement consacré à l'eau et des cibles relatives à l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous notons que la gestion intégrée des ressources en eau et le lien équilibré qu'elle doit entretenir avec l'alimentation et l'énergie sont importants pour répondre efficacement aux besoins alimentaires et énergétiques grandissants, dans la perspective du développement durable.

2. Nous réaffirmons notre attachement au droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement et notre volonté de faire que tous aient progressivement accès à l'eau et à l'assainissement.

3. Nous soulignons que l'eau est un des principaux enjeux de la lutte contre les changements climatiques. À cet égard, nous sommes résolus à travailler de concert pour que la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques soit une réussite, en ayant pleinement à l'esprit l'importance que revêtent les questions liées à l'eau pour les changements climatiques.

4. Nous constatons que les pays riverains jouent un rôle prépondérant dans la promotion de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Nous considérons qu'une telle coopération, s'appuyant sur des solutions avantageuses pour tous, peut contribuer au développement durable et à la bonne gestion des eaux transfrontières entre pays riverains ainsi qu'à la paix et à la stabilité des nations. Nous sommes déterminés à faire fond sur les engagements et les recommandations concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières qui sont issus des précédents forums mondiaux de l'eau et sur ceux du septième Forum. Nous notons le rôle clef que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'eau, plusieurs principes des conventions internationales sur l'eau pouvant se révéler utiles à cet égard.

5. Prenant acte des résultats de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, nous constatons qu'il est urgent d'adopter des mesures de prévention et de renforcer la résilience et la préparation face aux catastrophes liées à l'eau, aux niveaux national, régional et international. Il est essentiel de mettre au point des mécanismes d'intervention systématiques et efficaces pour lutter contre l'augmentation des risques et des incertitudes inhérents aux catastrophes liées à l'eau. Nous soulignons qu'une gestion intégrée des ressources en eau s'appuyant sur une bonne gestion des terres au niveau des bassins est cruciale pour la gestion et la planification durables de l'eau. Il faut

donc, à cet égard, améliorer la prévention et la résilience et la préparation face aux catastrophes liées à l'eau, en s'appuyant sur une bonne gestion des systèmes naturels et la mise en place d'infrastructures adéquates.

6. Nous soulignons l'importance que revêtent la coopération et les partenariats internationaux entre pays développés et pays en développement et entre les organismes d'aide internationale, les institutions financières et les organisations intergouvernementales concernées et autres parties prenantes. Nous insistons sur la possibilité d'établir, selon qu'il convient, des partenariats entre secteur public et secteur privé pour lutter contre les problèmes mondiaux liés à l'eau, y compris avec des institutions qui s'intéressent aux questions climatiques telles que l'Institut mondial de la croissance verte, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial.

7. Nous soulignons que la science et la technologie sont essentielles pour permettre de passer du temps des « solutions » destinées à résoudre les problèmes liés à l'eau au temps de la « mise en œuvre », en ayant recours à des technologies novatrices et pratiques et en élaborant des plans d'action solides et efficaces associant science, technologies, politiques et pratiques. Nous sommes unanimes à reconnaître la nécessité de formuler des politiques publiques et une réglementation solides, fondées sur des données scientifiques et appuyées par les mécanismes institutionnels correspondants. Nous soulignons, en particulier, qu'il importe que les technologies de l'information et des communications concourent à la gestion et à la planification intelligentes de l'eau. Nous engageons les pays à promouvoir le partage du savoir, ainsi que l'acquisition de connaissances scientifiques et la mise au point de technologies novatrices et leur application, afin de faciliter le financement, l'investissement, l'éducation, la formation et le renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement, et à élaborer et diffuser des stratégies concrètes visant à promouvoir la coopération entre parties prenantes concernées par les questions liées à l'eau. À cet égard, nous nous réjouissons que le processus Science et technologie ait été institué au Forum mondial de l'eau et nous sommes résolus à nous appuyer sur les progrès qu'il permettra d'accomplir et à renforcer davantage la participation à cette instance.

Nous souscrivons aux résultats du septième Forum mondial de l'eau et attendons avec intérêt de prendre connaissance du plan d'action et du mécanisme de suivi correspondant, qui pourraient être considérés comme un modèle pour l'élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs relatifs à l'eau énoncés dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous accueillons avec satisfaction le document issu des travaux du septième Forum mondial de l'eau, intitulé « Action pour l'eau de Daegu-Gyeongbuk pour le développement durable des villes et des régions », et le réseau d'autorités locales et régionales qui y est mentionné, ainsi que la procédure engagée dans le cadre des forums mondiaux de l'eau pour créer un service d'assistance en matière de législation sur l'eau destiné aux réseaux de parlementaires.

Nous remercions le Gouvernement et le peuple de la République de Corée, la ville de Daegu, la province de Gyeongsangbuk-do et le Conseil mondial de l'eau d'avoir aidé à organiser la conférence ministérielle du septième Forum mondial de l'eau, et recommandons que le Gouvernement de la République de Corée soumette la présente déclaration, pour examen, aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies et à ses organes compétents.